

AIDES EMPLOI-FORMATION

AIDE À LA FORMATION DANS LES SECTEURS EN TENSION

*La Région Île-de-France accorde une aide de 1000 € aux Franciliens qui se forment dans l'un des 11 secteurs qui recrutent le plus en Île-de-France.
Nouveau : la prime est doublée pour les formations dans le secteur de la sécurité*

POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur
www.iledefrance.fr/prime-formation



LES DOMAINES CONCERNÉS

- Agriculture
- Sécurité (prime portée à 2000€)
- Bâtiments et travaux publics
- Cadre de vie et propreté
- Communication
- Environnement
- Hôtellerie-restauration-tourisme
- Industrie
- Numérique
- Sanitaire et social
- Transport-logistique

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les franciliens jeunes et adultes demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi.

L'aide est portée à 1500 € pour les stagiaires bénéficiaires de RSA, résidents dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), Résidents dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), Résidents dans les Zones de Reconquête Economique (ZRE)

L'aide est portée à 2000€ pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

Pour s'inscrire en formation, le demandeur d'emploi peut se rapprocher de son conseiller pôle emploi, mission locale ou cap emploi selon sa situation ou candidater directement sur la web application formpro.oriane.info

Après inscription, aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire, le versement se fait en 2 fois.